

C O M M U N E D E M A R C H E M O R E T
C O M P T E - R E N D U S O M M A I R E

<p>Nbre de conseillers</p> <p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13</p> <p>Date de Convocation 22 / 03 / 2022</p> <p>Date d'affichage 22 / 03 / 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le 9 avril à 11h00,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mmes TRAVERS Aurore, THOUVENIN Séverine, Mr DUBIEF David, Mme GALLINA Laetitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed Taki, Mme MULLER Stéphanie, Mrs DEL CORPO Mario, MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel.</p> <p><u>Excusés</u> : Mrs NADOTTI Cédric, MARTINIE Antoine</p> <p><u>Excusé représenté</u> : Mr MARY Patrick donne pouvoir à Monsieur le Maire</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mr GIRARD David</p>
---	--

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

* Service SP PLUS – Caisse d'Épargne, Mise en place supplémentaire des MODULES RISQUES 1et 2.

Vote et approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion correspond au compte de la trésorerie, dont les résultats doivent être en corrélation avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire propose de voter et d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2021 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

En dépenses :	556 649.77 €
En recettes :	628 341.37 €
Excédent de :	71 691.60 €
Excédent reporté :	64 052.14 €

Excédent global de fonctionnement : 135 743.74 €

Section d'Investissement

En dépenses :	122 705.47 €
En recettes :	97 684.07 €
Déficit de :	25 021.40 €
Excédent reporté :	4 325.07 €
Excédent global d'investissement :	- 20 696.33 €

Excédent de clôture global de : 115 047.41 €

Le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

- Pour : 12 voix
- Abstention : 1 (Monsieur David DUBIEF)

Vote et approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur David GIRARD avant de quitter la séance.
Monsieur David GIRARD fait procéder au vote du compte administratif pour l'exercice 2021 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

En dépenses :	556 649.77 €
En recettes :	628 341.37 €
Excédent de :	71 691.60 €
Excédent reporté :	64 052.14 €

Excédent global de fonctionnement : 135 743.74 €

Section d'Investissement

En dépenses :	122 705.47 €
En recettes :	97 684.07 €
Déficit de :	25 021.40 €
Excédent reporté :	4 325.07 €

Excédent global d'investissement : - 20 696.33 €

Excédent de clôture global de : 115 047.41 €

Le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

- Pour : 10 voix
- Abstention : 1 (Monsieur David DUBIEF)

Vote et approbation des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle que le vote porte sur 2 taxes : le foncier bâti et le foncier non bâti. Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée, donc moins de recettes malgré une mince compensation.

Monsieur le Maire apporte des explications sur le calcul des taux et des bases d'imposition avec l'état 1259 établi par le SGC de Meaux et rappelle que les taxes directes locales équilibrent les dépenses et les recettes du budget.

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10% les taxes sur le foncier bâti et non bâti et présente la simulation proposée par Monsieur BONNETON – Inspecteur Divisionnaire et Conseiller aux décideurs locaux. Cette augmentation rapportera 17.000 € sur les 20.000 € attendus.

Monsieur DUBIEF demande si les méthaniseurs sont taxés et si la commune perçoit des ressources.

Monsieur le Maire propose de voter le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022 :

- Taxe foncière (bâti) 45,97 %
- Taxe foncière (non bâti) 60,62%

Le Conseil Municipal vote de la manière suivante :

- Pour : 11 voix
- Contre : 1 (Monsieur Mario DEL CORPO)
- Abstention : 1 (Monsieur Gilles MARLEIX)

Reprise et affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2021 à reporter sur le budget primitif 2022 de la manière suivante :

Reprise des résultats :

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report excédent 2020	0 €	64 052.14 €	64 052.14 €
Opérations 2021	556 649.77 €	628 341.37 €	71 691.60 €

Résultats Fonctionnement excédentaire : 135 743.74 €

Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report excédent 2020	0 €	4 325.07 €	4 325.07 €
Opérations 2021	122 705.47 €	97 684.07 €	- 25 021.40 €

Résultats d'investissement déficitaire : - 20 696.33 €

Reste à Réaliser 2021 :

	Dépenses	Recettes	Résultats
RAR 2021	24 182.40 €	0,00	- 24 182.40 €

Résultat global de clôture : 90 865.01 €

Affectation des résultats :

A - Résultat de fonctionnement :	71 691.60 €
B - Résultats antérieurs reportés :	64 052.14 €
C - Résultat à affecter	135 743.74 €
D - Solde d'investissement déficitaire :	- 20 696.33 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 24 182.40 €

F – Besoin de financement (D+E) :	- 44 878.73 €
AFFECTATION	135 743.74
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement :	44 878.73 €
H – Report en fonctionnement R 002	90 865.01 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote et approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture du détail de la proposition du budget par chapitre en dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le budget communal pour l'exercice 2022 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

En dépenses : 604 385.60 €
En recettes : 604 385.60 €

Section d'Investissement

En dépenses : 278 304.91 €
En recettes : 278 304.91 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote et approbation des subventions municipales aux associations

Monsieur le Maire propose de fixer montant des subventions municipales allouées aux associations de proximité pour l'exercice 2022 de la manière suivante :

DESIGNATION	PROPOSITION ANNEE 2022
A.S.C.M	1000.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	100.00€
ANTENNE EMPLOI (SAINT-SOUPPLETS)	100.00 €
SOUVENIR Français	100.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100.00 €
TOTAUX	1400.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Vote et approbation de la subvention au CCAS

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3000 € au CCAS au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie interactive consentie par la Caisse d'Epargne Ile de France et de l'autoriser à signer le contrat selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 100 000.00 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts : Taux fixe de 0.42 % l'an

Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)

Remboursement des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)

Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil par débit d'office

Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360

Frais de dossier : 300.00 €

Commission de non-utilisation : 0.12 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Considérant les différents mouvements au sein du personnel communal, Monsieur le Maire signale que le tableau des effectifs se voit modifié et en donne lecture, comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Filière Technique			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	25, 44 heures
Filière Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint d'animation territorial	C	1	35 heures
Filière médico-sociale			
Agent Social territorial	C	1	31,56 heures
TOTAL		7	

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.